



MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 30 avril 2021 19 h 00

A huis clos

Salle des Associations – Escape SYAMOUR

600 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint), Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT, Catherine POINOT et Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE, Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU,

Sont absents : Madame Juline DOUCEY, et Messieurs : Benjamin, David SEILLER (procuration à Bruno RAGOT).

Rappel **quorum** période de crise sanitaire : 5

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter la délibération concernant les modifications de statuts du SIVOS du Plateau :

Le conseil accepte l'ajout de cette délibération à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 15/04/2021 :

Approuvé à l'unanimité

Comptes rendus des réunions :

1) Sécurité routière

Après une rencontre organisée avec les habitants (27 Mars), les choix relatifs à l'organisation de la sécurité routière se précisent mais demandent encore quelques réflexions quant aux aménagements (marquage au sol, installations de panneaux, définition des carrefours, cheminements piétons ...)

2) Communication

- A chaque envoi par mail groupé d'une information aux habitants, une distribution du message sera organisée pour les personnes ne possédant pas d'adresse mail.
- Site Web Communal ; pour optimiser les travaux préparatoires pour l'élaboration de la maquette, Monsieur le Maire souhaite que le comité désigné, siège en nombre plus restreint.

Mesdames Poinot Catherine et Parraud Nathalie prendront en charge cette mission.

3) Défibrillateur

Appareil installé « Cour Abel Girardot ». Une séance de formation organisée avec les pompiers sera proposée aux habitants qui souhaitent apprendre à se servir de l'appareil

4) Défense incendie

Pour poursuivre la mise aux normes du réseau de défense incendie, le conseil municipal souhaite étudier les solutions envisageables pour les habitations éloignées du réseau. Devis en cours, aide à la décision grâce au



partenariat de M. David, assistant technique et administratif sur les réseaux d'eau des collectivités. Études financières dans le cadre du plan de relance.

5) Affouages

Pour garantir l'exploitation des lots d'affouages rapidement (l'entreprise Jura-débardage ne pouvant vraisemblablement intervenir qu'en Juillet), validation fut donnée à la proposition de l'agent ONF pour soumettre le marché à M. Dominique RAMBOZ.

Délibérations :

1) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE EN EAU POTABLE :

Après avoir présenté l'offre de Monsieur Philippe MERLIN, Président de la SOGEDO, pour fixer les conditions de prise en charge par SOGEDO de l'entretien des installations de traitement d'eau potable et du nettoyage de réservoirs situés sur la commune de Châtelneuf.

Les prestations proposées sont :

- Entretien du poste de chloration situé au réservoir,
- Entretien du système de traitement UV
- Entretien des installations électriques et électromécaniques situées au réservoir,
- Lavage et désinfection des réservoirs,
- Entretien des installations électrique set électromécaniques situées au captage (station de pompage),
- Entretien des installations électriques et électromécaniques situées au puits du Lac (Lac du Fioget) et à la Dame (source),
- Recherche de fuites
- Assistance administrative.

Rémunération :

- 8 304.00 HT/l'an

Prise d'effet :

- Le 1^{er} juin 2021 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter cette offre de prestation.

2) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Sidec du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.



Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de CHATELNEUF.

3) ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZERROY JURA :

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communautés de communes (article L.1231- du code des transports, modifié par l'article 88 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L.1231-1). A défaut, la compétence est exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes à partir du 1^{er} juillet 2021.

En application de ces dispositions la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, à laquelle la commune est rattachée, a délibéré à l'unanimité en faveur de la prise de compétence mobilité lors du Conseil communautaire du jeudi 11 mars 2021.

Toutefois, la Communauté de communes ne se substitue pas à la Région, comme le prévoit la loi LOM, dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire. La compétence mobilité s'exercera dans les domaines des services relatifs aux mobilités actives (marche, vélo, etc), les services relatifs aux usages partagés des véhicules (covoiturage, autolib, etc), des services de mobilité solidaires pour les personnes vulnérables (Champagnole Nozeroy Jura Séniors, etc), des services de conseil en mobilité.

Dans le cas de l'existence de services de mobilité communaux, ces services sont transférés, selon les modalités de transfert entre une commune et une intercommunalité, à la Communauté de communes.

Afin de rendre effective la compétence mobilité de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au 1er juillet 2021 dans les conditions présentées ci-dessus, la loi LOM prévoit que les Conseils municipaux des communes concernées ont trois mois pour délibérer selon la même règle habituelle de majorité. A défaut de délibération municipale adoptée dans ce délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal, conformément à la loi LOM, son accord pour que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura puisse exercer la compétence mobilité dans les conditions décrites précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4) RETRAIT DE DEUX COMMUNES DU SYNDICAT HORTICOLE :

Le Maire lit la délibération 31 mars 2021 du Syndicat Horticole concernant le retrait des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau du Syndicat Horticole.

Le conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Horticole pour se prononcer sur le retrait envisagé.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le retrait du Syndicat Horticole, des communes de Clairvaux les Lacs et de Picarreau.

5) CARTES AVANTAGES JEUNES 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les Loisirs et les commerces en Franche-Comté. Elle a pour but d'inciter à la découverte et à l'autonomie du jeune.

Il propose la gratuité aux jeunes de la commune de moins de trente ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'achat par la commune de 37 cartes avantages jeunes à distribuer aux habitants de moins de trente ans pour la somme de 37 X 7 € soit un montant total de 259 € inscrit au budget 2021.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour cette opération.

6) DEVIS POINT A TEMPS JURASSIEN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état des routes communales nécessite un entretien annuel.

Après avoir reçu le devis de l'entreprise « Point à temps jurassien », M. Le Maire détail les prestations à savoir :

Méthode : Exécution d'emplois partiels à l'émulsion de bitume et aux gravillons calcaires.

Lieu : Rue du château, Rue de l'Eglise, Rue du Fioget, Impasse du Mont Camille, Chemin de la grande plaine, Rue Abel Girardot ? Chemin des Charrières, Chemin de la Marche, Quatre chemins.

Tarif : Quantité : 1 T 880 Prix unitaire : 1 895.00 € HT Total : 3 562.60 € HT

Soit la somme TTC DE 4 275.12 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise « Point à temps Jurassien »

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour cette opération

7) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DU PLATEAU :

Monsieur le Maire présente la délibération du SIVOS du Plateau concernant la modification des statuts à savoir :

Article 3 : Le siège social sera fixé à l'école de Loulle – rue de la Liberté 39300 Loulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des Statuts du SIVOS du Plateau

8) PLAN DE RELANCE « VOIRIE » :

La délibération est reportée à un prochain conseil.

Questions diverses :

- 1) **Concessions :** Déjà de nombreux retours, les procédures requises seront officialisées fin 2021.
- 2) **Ancienne cabane de foot :** Le dossier concernant sa démolition et la renaturation du site est en cours.
- 3) **ACCA Châtelneuf :** Monsieur le Maire s'adresse à la fédération départementale des chasseurs pour obtenir des précisions complémentaires concernant la présidence de « l'ACCA Châtelneuf ».
- 4) **Dates à retenir :**
 - Cérémonie du 08 mai au monument aux morts : le 08 mai 2021 à 11 h 30
(Ouverte au public avec mesures sanitaires à respecter)
 - Visio conférence « Grands sites de France » : le 11 mai 2021 à 15 h 30
(Des 7 lacs)
 - Commission bois et environnement : le 12 mai 2021 à 18 h 30
 - Commission cimetière : le 20 mai 2021 à 18 h 00
 - CM : le 28 mai 2021 à 19 h 00

Séance levée à 22 h 00
Le Maire
Bruno RAGOT

